

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la lig
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fut est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes like Cahors to Libos, Cahors to Montauban, and Cahors to Paris. Includes columns for departure times, arrival times, and prices for different classes.

Cahors, le 23 Decemb. 1870

BULLETIN DE LA GUERRE

Bordeaux, le 21 décembre, à 8 h. 45 m. soir.

Justice à tous les Préfets.

Le préfet de Lyon a expédié le 20 décembre, à 9 h. 30 du soir, au Gouvernement la dépêche suivante :

Un épouvantable forfait a été commis aujourd'hui à Lyon. Un des chefs de bataillon de la garde nationale de la Croix-Rousse, républicain irréprochable, a été saisi et fusillé à midi et demi par une bande de misérables agitateurs, probablement stipendiés par les ennemis de la République et de la France.

Lyon est consterné et indigné, mais tranquille ; l'ordre ne sera pas troublé.

Vive la République !

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, s'est empressé, en recevant cette dépêche, de la transmettre à Monsieur le Procureur-Général à Lyon, en ajoutant :

Voilà la dépêche que je reçois du Préfet, je pense, Monsieur le Procureur-Général, que la Justice, protectrice des citoyens et vigilante à poursuivre le crime, a de suite rempli son devoir.

On annonce que les prussiens sont arrivés le 20 à Auxerre, au nombre de 7 à 8,000 hommes.

Bordeaux, 22 décembre, 7 heures 5 du soir.

Intérieur à Préfets.

Un message du gouvernement, arrivé par ballon à Beaufort (Maine-et-Loire), annonce qu'il a laissé Paris en excellent état. Les opérations militaires avaient recommencé hier matin.

L'ennemi n'est pas entré à Tours ; il s'est replié vers Château-Renault.

Berlin, 12 décembre.

Il est douteux que le gouvernement prussien accueille aucune proposition émanant du gouvernement français, tant que celui-ci aura à son service le général Barral et beaucoup d'autres officiers qui ont manqué à leur parole, pendant qu'ils étaient prisonniers des armées allemandes.

Ordre du jour du roi de Prusse.

Berlin, 15 décembre.

Le roi de Prusse dans un ordre du jour en date du 6 courant dit ceci : « La guerre entre dans une nouvelle phase. Toutes les tentatives faites par l'ennemi pour rompre les lignes d'investissement ont été inutiles. — Les armées qui sont arrivées, de tous les côtés, au secours de Paris, ont été repoussées. »

Margency, 14 décembre.

On peut s'attendre à voir commencer le bombardement de Paris aussitôt que les batteries du côté Est seront prêtes. La principale cause du retard a été la nécessité où l'on s'est trouvé d'attendre une quantité suffisante de munitions.

Lille, 5 décembre.

On annonce que différents corps de l'armée française convergent vers le Havre.

Ouverture du chemin de fer d'Alger à Oran

L'ouverture d'une ligne de chemin de fer, dans les temps ordinaires, est une occasion pour tous les journaux du pays, de commentaires nombreux.

Aujourd'hui où tant de graves questions s'agitent, c'est à peine si on s'aperçoit de l'ouverture du chemin de fer africain entre Alger et Oran qui vient d'avoir lieu dernièrement.

Cependant c'est une bonne nouvelle, car cette ligne est importante au point de vue agricole et au point de vue militaire.

La ligne dont il s'agit, reliant deux villes importantes du littoral algérien ouvre un débouché facile pour les produits de cette colonie et pour les récoltes des Arabes.

Etant établie presque partout près du littoral, elle facilitera, en cas de besoin, la défense de l'Algérie du côté de la mer, si cette défense devenait un jour nécessaire.

Mais il y a plus que cela, ce nouveau chemin de fer permettrait d'amener en France de nombreux goms arabes avec leurs chevaux de guerre.

En effet, le trajet entre Oran et Carthage n'est plus qu'une bagatelle, surtout par le beau temps, et si l'Espagne voulait accéder à la France le libre passage à travers son territoire, 30 ou 40 mille cavaliers arabes des provinces d'Alger et d'Oran, pourraient arriver prochainement sur le théâtre de la guerre.

Et sans entrer même dans les ports espagnols, si seulement les vaisseaux français portant les goms pouvaient compter sur un refuge sûr dans les ports de Carthage, de Valence et de Barcelone en cas de gros temps, un grand nombre de cavaliers arabes pourraient venir en France par Port-Vendre, ce qui n'est pas facile en suivant la voie ordinaire d'Alger à Toulon.

Nous recommandons à qui de droit, ce moyen de se procurer en masse des contre-uhlans algériens.

J. MALINOWSKI.

Une opinion du général Trochu.

A la page 166 du remarquable livre du général Trochu sur l'organisation de l'armée, on lit ce qui suit :

« Laissons à la foule, toujours prête à l'adoration du succès et à l'insulte de la défaite, le soin d'exalter les victorieux,

d'accabler les vaincus. Un général qui avait vécu dans le service et dans l'estime de son pays, que l'opinion publique faisait le premier la veille, qu'elle faisait le dernier le lendemain, porte seul aujourd'hui, dans une retraite obscure et raillée, le poids de ce grand désastre (Sadowa). Et nous voyons les gouvernements, dans un sentiment qui devrait leur défendre la vérité, l'équité, le respect d'eux-mêmes, traîner dans la boue les chefs militaires que la fortune a traités !

Dussé-je rester seul contre tous, avec d'inébranlables convictions, je protesterais contre ces actes, qui ne sont ni justes ni judicieux, et qui abaissent dans l'esprit des peuples la dignité des armes. Ils ont pour but de dégoûter et ils révèlent l'incurable faiblesse des pouvoirs publics, incapables d'assumer la part de responsabilité qui leur appartient par la préparation dans les événements de la guerre, et capables, pour s'y soustraire, d'en faire retomber tout le poids sur les généraux, en les vouant aux colères ou aux dédains de la multitude !

LES INFORMATIONS

Paris 16 décembre.

On a remarqué ces jours derniers, de grands mouvements de troupes sur des lignes de circonvallations prussiennes. Les assiégeants qui avaient fixé les fêtes de Noël comme limite extrême de la prise de Paris, auraient-ils l'intention de brusquer l'attaque à la faveur des nouvelles d'Orléans et de Rouen ?

M. Bismarck avait déclaré à M. Jules Favre, que 48 heures suffiraient à l'armée prussienne pour s'emparer d'un ou deux de nos forts, après quoi, il ne nous resterait plus qu'à capituler. Les fêtes de Noël ne sont pas loin : et nous allons voir comment les Prussiens mettront à exécution leur menace. Dans tous les cas nous sommes prêts.

On lit dans la France :

Nous extrayons d'une lettre particulière quelques-uns des faits qui ont signalé la réoccupation d'Orléans par les Prussiens :

Leur premier soin, en rentrant dans cette ville, a été d'emprisonner l'évêque dans sa chambre ; une garde de nuit fut placée à la porte, et, pendant trois jours, Mgr Dupanloup ne put circuler, même dans sa maison.

Il paraît que, dans une lettre pastorale adressée à son clergé, il avait appelé (bien justement selon nous) les Prussiens des barbares ; de là les colères et les vengeances.

De plus, afin de frapper l'évêque à l'endroit le plus sensible de son âme, ils n'ont rien négligé pour souiller sa belle cathédrale.

Ils y ont entassé leurs milliers de prisonniers français, et ils les ont laissés là, portes fermées, sans pain et sans feu ; seulement quelques Allemands vinrent en ces heures d'angoisses, jouer de l'orgue par dérision.

Nous pouvons garantir ces renseignements qui nous viennent d'une source parfaitement sûre.

Ajoutons que l'un des aumôniers français a eu la tête fendue d'un coup de sabre au moment où, revêtu des insignes de l'Internationale, il exerçait son ministère de charité près des mourants, et qu'un autre ec-

clésiastique aurait même été, dit-on, fusillé pour avoir refusé de donner aux Prussiens les indications qu'ils lui demandaient sur notre armée.

Nous empruntons au Mémorial des Deux-Sèvres la note suivante dont nous lui laissons toute la responsabilité :

Nous recevons d'excellents renseignements sur l'armée de Bourges. Le général Bourbaki a sous ses ordres une véritable armée de 140,000 hommes au moins. L'esprit des troupes est excellent. On y admire un corps de spahis de plus de 1,800 hommes et un autre de 1,200 cavaliers arabes. Ces deux corps seront d'un grand secours.

Pour la première fois, notre armée sera servie par des éclaireurs qui vaudront bien les uhlands dont les Prussiens ont su tirer un si grand avantage.

On s'attend à une bataille. Elle aura lieu au premier jour et l'on a la plus grande confiance dans le succès.

On dit qu'hier, dans la matinée, le corps prussien qui était campé à Candé, canton de Contres (Loir-et-Cher), s'est dirigé vers Blois dans le but de rejoindre, sur la rive droite de la Loire, le gros de l'armée dont il faisait primitivement partie.

A Blois, il aurait demandé qu'on le laissât paisiblement traverser la Loire, puis la ville, donnant l'assurance que les habitants ne seraient nullement inquiétés et qu'aucune réquisition ne serait faite.

D'après les informations qui nous sont fournies, ce corps, fort de 10,000 hommes environ, aurait, en effet, dans la soirée d'hier, traversé la Loire et la ville de Blois pour se diriger ensuite, suppose-t-on, vers Herbault. Il paraîtrait qu'il manquait complètement de munitions.

Il résulte d'une lettre d'un officier de l'armée du Nord, qui a pris part à l'occupation de Saint-Quentin, que le général Faidherbe peut disposer d'un effectif mobilisé de 148,000 hommes, sans compter les francs-tireurs.

Dans ce chiffre les mobiles figurent pour 80,000, les gardes nationales mobilisées pour 40,000 et les troupes régulières pour 28 à 29 mille. Notre correspondant assure que commandée par un homme énergique et intelligent, comme le général Faidherbe, l'armée du Nord ne tardera pas à faire parler d'elle.

Ces nouvelles causeront dans toute la France une satisfaction d'autant plus vive que l'armée du Nord y était assez mal connue. C'est ainsi que le salut vient de ceux sur lesquels on comptait le moins.

Les nouvelles du Havre aussi sont beaucoup meilleures. Il est positif que nos côtes ne sont plus menacées et que le général Mantuffel fait replier son armée sur Amiens. Sans doute le général aura constaté que nos forces en Normandie sont suffisantes pour faire de la prise du Havre et de Cherbourg une entreprise très-difficile à mener à bonne fin. La ligne de Tours à Cherbourg et à Saint-Malo qu'on avait cru un moment menacée, est aujourd'hui considérablement dégauchée.

Les journaux de Paris ne mentionnent rien autre chose de saillant. Il semble au contraire que la capitale soit dans cette période de calme et de recueillement qui précède les grandes résolutions.

Les généraux de division Vinoy, d'Exéa, Frébault ont été élevés à la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Par un décret en date du 16 décembre 1870, la médaille militaire a été conférée à M. le général de division Tripiet, commandant en chef le génie de la 2^e armée de Paris.

Le général Tripiet a 45 ans de service et a fait 22 campagnes.

Le général Vinoy a 47 ans de service et 24 campagnes.

Un commerçant s'est rendu acquéreur des animaux comestibles du Jardin d'acclimatation et les a vendus à la population de Paris.

Le même commerçant vient d'acheter les animaux du Jardin des Plantes pour leur donner la même destination.

Her au soir, un grand conseil de guerre a eu lieu au Louvre. On croit qu'il y a été discuté les grandes opérations qui doivent délivrer Paris. Tous les généraux et amiraux y assistaient.

Une lettre de Bazaine.

Le maréchal Bazaine vient d'adresser à l'un de ses amis une lettre que publie la Liberté.

C'est, d'après cette lettre, à la première Assemblée représentative que le maréchal Bazaine demandera, dit-il, la « réparation éclatante qu'il lui faut. »

En voici le texte :

« Cassel, 1^{er} décembre 1870.

Mon cher ami,

J'ai été, par ordre, interné ici, et je n'ai pu, à cause de l'état de santé de la maréchale, me rendre à Aix-la-Chapelle, où j'avais demandé et obtenu l'autorisation de résider.

Vous me dites que vous et beaucoup d'autres, commencez à vous étonner de mon silence et de ma patience devant les attaques insensées dont j'ai été l'objet de la part de M. Gambetta et de deux autres délégués du gouvernement à Tours.

Ces attaques, qui visaient en même temps à déconsidérer tous les chefs de l'armée régulière, rapprochées de ce fait que les membres du gouvernement de Tours connaissaient l'imminence d'une capitulation à Metz et ses causes, rapprochées encore de l'abandon absolu où a été laissée l'armée du Rhin, ces attaques, dis-je, m'ont fait ressentir une telle indignation que, dans les premiers moments, il est vrai, j'ai dédaigné d'y répondre, croyant ne devoir opposer que mon mépris à de pareils outrages et calomnies.

Depuis, je me suis occupé de la rédaction d'un rapport sommaire qui sera livré à la publicité. D'ailleurs, mon parti, vous avez pu le savoir, a été pris dès la première heure.

Je suis prêt, en effet, à justifier tous mes actes, tous, sans exception, de général en chef de l'armée du Rhin; mais vu l'éclat donné à l'injure qui m'a été faite, c'est une réparation éclatante qu'il me faut.

Cette réparation, je la demanderai à notre première Assemblée représentative dès que l'exercice légal de la souveraineté du peuple aura reconstitué en France un gouvernement régulier, quel qu'il soit. Je saisis cette assemblée d'une demande d'enquête, afin que ce soit le p y s lui-

même qui fasse la lumière sur la capitulation de Metz, et qui prononce, cette fois, en connaissance de cause.

» Vienne donc le jugement définitif, mon cher ami; je l'attends en parfaite tranquillité de conscience, n'ayant rempli mes devoirs, et tous mes devoirs, qu'en honnête homme et en loyal soldat, ainsi que je l'ai toujours fait dans les quarante ans de ma vie militaire.

» Voilà, cher ami, les motifs de mon silence et de ma patience.

» Votre bien dévoué,
Maréchal BAZAINE.

**PROCLAMATION
DU GÉNÉRAL FAIDHERBE**

En prenant le commandement de l'armée du Nord, le général Faidherbe a adressé à ses troupes la proclamation suivante :

Lille, 6 décembre.

22^e CORPS D'ARMÉE.

Appelé à commander le 22^e corps d'armée, mon premier devoir est de remercier les administrateurs et les généraux qui ont su, en quelques semaines, improviser une armée qui s'est affirmée si honorablement les 24, 25 et 27 novembre sous Amiens. J'exprime surtout ma reconnaissance au général Farre qui vous commandait, et qui, par une habile retraite devant des forces doubles des siennes, vous a conservés pour le service du pays.

Vous allez reprendre de suite les opérations avec des renforts considérables qui s'organisent chaque jour, et il dépendra de vous de forcer l'ennemi à vous céder à son tour le terrain.

Le ministre Gambetta a proclamé que, pour sauver la France, il vous demande trois choses : la discipline, l'austérité de mœurs, et le mépris de la mort.

La discipline, je l'exigerai impitoyablement.

Si tous ne peuvent atteindre à l'austérité des mœurs, j'en exigerai au moins la dignité et spécialement la tempérance. Ceux qui sont aujourd'hui armés pour la délivrance du pays sont investis d'une mission trop sainte pour se permettre les moindres licences en public.

Quant au mépris de la mort, je vous l demande au nom de votre salut; si vous ne voulez pas vous exposer à mourir glorieusement sur le champ de bataille, vous mourrez de misère, vous et vos familles, sous le joug impitoyable de l'étranger.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les cours martiales feraient justice des lâches, car il ne s'en trouvera pas parmi vous.

Le général de division commandant
22^e corps d'armée,

Signé : FAIDHERBE.

Chronique locale

Révision des listes électorales.

La circulaire suivante de M. le ministre de l'intérieur, vient d'être adressée à MM. les préfets.

Bordeaux, 14 décembre.

Monsieur le Préfet,

Aux termes de la législation sur les élections la révision des listes électorales devrait commencer le premier janvier prochain.

Mais, à raison des circonstances que nous traversons, le gouvernement a décidé que cette opération serait renvoyée à une époque

ultérieure. Le moment venu, il vous fera connaître ses intentions. Veuillez prévenir les maires de cet ajournement.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Jules CAZOT.

Bordeaux, 21 décembre.

On me demande si les hommes qui ont un substituant dans l'armée ou la garde nationale mobile, conformément aux lois de 1832 et 1868, sont exempts de la mobilisation.

Je réponds affirmativement, si le substituant est parent au degré indiqué dans ces lois et s'il n'a pas encore atteint l'âge requis pour le service militaire.

La substitution peut être admise aux mêmes conditions, en faveur des mobilisés.

Le ministre de la guerre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Echéance de Janvier 1871

Le Directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que le montant des intérêts semestriels sera payé, à partir du 2 janvier 1871,

Savoir :

25 fr. pour les obligations 3 % d'Orléans, 1842 et 1848, et pour les obligations d'Orsay (2^e série); et 7 fr. 50 pour les obligations 3 % d'Orléans et du Grand-Central.

Les titres au porteur auront à supporter la retenue de l'impôt établi par la loi du 23 juin 1857; savoir :

Les obligations 4 % d'Orléans, 1842 et les obligations d'Orsay (2^e série) 79 centimes; ce qui réduit la somme à payer par coupon à 24 fr. 21 c.;

Les obligations 4 % d'Orléans 1843, 75 centimes; ce qui réduit la somme à payer par coupon, à 24 fr. 25 c.;

Les obligations 3 % d'Orléans et les obligations Grand-Central 23 centimes; ce qui réduit la somme à payer par coupon à 7 fr. 27 c.

Les coupons seront payés dans les gares ci-après désignées, tant qu'elles seront ouvertes au service des trains :

Angers, — Argenton, — Bourges, — Châteauroux, — Châtelleraut, — Issoudun, — Le Mans, — Poitiers, — Saumur, — St-Arnaud-Montrond, et dans toutes les gares et stations situées au-delà d'Angers, de Poitiers, de Châteauroux et de St-Amand-Montrond, jusqu'aux diverses extrémités du réseau.

Bordeaux, le 20 décembre 1870.

Pour le Directeur de la Compagnie,
G. LEMERCIER.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 1870, M. Ligonie, Edouard, a été nommé vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Figeac et d'une partie de celui de Gourdon, en remplacement de M. Rigoula, révoqué.

Un autre arrêté du 21 du même mois, appelle M. Ayot, agent-voyer ordinaire à Saint-Céré, à la résidence de Puy-l'Évêque, en remplacement de M. Mourgès, agent-voyer d'arrondissement, suspendu de ses fonctions, et charge M. Latapie, agent-voyer cantonal de 1^{re} classe, à Figeac, de remplir provisoirement les fonctions d'agent-voyer ordinaire à St-Céré.

Par arrêté préfectoral, en date du 17 décembre, la commission municipale organisée dans la commune d'Alvignac, est et demeure dissoute.

Une nouvelle commission est composée de MM. Branche, Antoine, président,

Batut, Urbain, vice-président.
Soulaty, Cadet,
Boudayre, Hippolyte,
Dubernard, Antoine,
Darnis, Augustin,
et chargée provisoirement de l'administration de ladite commune d'Alvignac.

FOURNITURES

Au camp régional de Bordeaux. — Avis.

Les personnes qui désireraient participer aux fournitures nécessaires pour le camp régional de Bordeaux sont prévenues qu'elles doivent adresser leurs offres à M. le Préfet de la Gironde.

Les objets à fournir consistent en pain, viande fraîche, bœuf salé, biscuit, lard, sucre, café, riz, bois de chauffage et fourrages

Obsèques

DU CAPITAINE AYOT

Le capitaine Ayot, du 3^e bataillon des mobiles du Lot, est mort à Poitiers, des suites d'une cruelle blessure.

Ses restes ont été portés à Cahors par les soins pieux de sa famille désolée, qui était allé recueillir le dernier soupir du brave capitaine.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce matin, à dix heures.

La garde nationale sédentaire et la garde nationale mobilisée, le corps des sapeurs pompiers, la jeune garde cadurcienne et le dépôt des mobiles en armes, la Société de secours mutuels, etc., ont pris rang dans la grande cour de la gare.

M. le préfet, M. le maire, les états-majors de l'armée, de la garde nationale mobilisée et sédentaire, ont reçu la bière à la descente du wagon et bientôt l'imposant cortège s'est mis en marche.

Les tambours roulaient leur son funèbre. Jeune garde, garde nationale sédentaire et mobilisée, divers pensionnats, précédaient le cercueil.

La tristesse était sur tous les fronts; il y avait plus que la douleur d'avoir perdu un ami, un compatriote, c'était le deuil de la Patrie que chacun affirmait par son attitude morne et silencieuse.

Le char funèbre, que nous aurions désiré voir plus richement tendu, — une cité ne saurait jamais trop honorer ses braves, — s'avancait lentement entre une double haie de mobiles.

Les poëles étaient tenus par des officiers de diverses armes et des sociétaires du secours mutuels.

Le deuil était conduit par le beau-frère du défunt; les autorités civiles et militaires avaient pris rang à la suite, entre une double rangée de sapeurs-pompiers.

Le cortège a marché ainsi jusqu'à l'Eglise Notre-Dame, au milieu de toute la population qui se pressait, vivement émue, devant cette glorieuse victime des malheurs présents de la France, que Dieu seul peut conjurer.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe du brave capitaine Ayot, nous regrettons de ne pouvoir les reproduire aujourd'hui.

Nos Blessés.

Nantes, place St-Pierre, 18 déc. 1870.

Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

J'ai l'honneur de vous envoyer les noms de divers mobiles et soldats du Lot, recueillis dans notre ville en qualité de malades ou de blessés.

Peut-être cela rendra-t-il quelques services à quelques pauvres parents étant sans nouvelles de leurs enfants.

Je continuerai du reste, pour eux, mes recherches dans les autres ambulances de la ville.

C'est vers Nantes, que la plupart de ces jeunes gens ont été dirigés. Je les ai tous vus arriver à

la gare; mais de là quelques-uns d'entre eux ont été envoyés à St-Nazaire, en Bretagne ou en Vendée. Tout le monde connaît l'hospitalité vendéenne et Bretonne, ainsi que leur famille se rassurent.

Je serais bien heureux, si en retour on me faisait connaître la liste des blessés Vendéens ou de la Loire-Inférieure se trouvant à Cahors et dans le département, et je prie les personnes qui liront cette lettre de ne pas oublier mes frères, si les hazards de la guerre les conduisent à leur foyer.

Agrérez, Monsieur le Directeur, l'hommage de ma considération la plus distinguée, et si cette liste vous paraît utile, je vous enverrai d'ici peu de jours une liste complémentaire.

Votre tout dévoué serviteur.

VIAUD GRANDCHAPOY,
profes. à l'Ecole de médecine, médecin de diverses ambulances.

Hôtel-Dieu de Nantes.

Salle 8. — Mourriez, Guillaume : fièvre typhoïde grave.

Salle 7. — Lugol, Pierre : blessure au pied.

Salle 29. — Gamberieu, Auguste : fièvre typhoïde.

Delsahut, Pierre, 88^e de ligne : fièvre typhoïde.

Lugol, Jacques, fièvre typhoïde.

Teillon, Jean, de Vidailhac : resection de la tête de l'humérus.

Berth, Jean-Pierre de Reilhac : 2 balles dans la jambe droite.

Fijan, Guillaume, de Nojac : dysenterie.

Maury, Jean, de Loubressac : convalescent de variole.

Baudet, Pierre : fièvre typhoïde.

Rive, Jean : id.

Alibert, Baptiste : id.

Galan, Antoine : id.

Sébal, Antoine : id.

Sabré, Pierre : bronchite.

Marlach, Charles : pneumonie.

Andrieux, Baptiste : fièvre typhoïde.

Chez M^{me} veuve Montel institutrice, rue des Carmélites.

Massabit, Jean, 8^e C^e bataillon : fièvre typhoïde légère. — Bronchite, peut être considéré comme convalescent.

Je n'ai pas jusqu'ici retrouvé son frère à Nantes.

Ambulance St-Pierre.

Marcoyeux, Jacques, de St-Michel de Banière, 2^e bataillon : balle ayant traversé la cuisse. — Décollement considérable. — Pneumonie. — Malgré la gravité de l'état de ce malade qui a été administré, on doit encore conserver quelque espoir de le sauver.

A l'ambulance de M. l'abbé Hubert à la Carterie

Gallaret : Ecrasement du pied par un obus. — Abcès consécutif. — Convalescent, marchant à l'aide de béquilles et descendant au jardin. Il pourra dans peu de jours être renvoyé dans sa famille.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dernières nouvelles

Paris, 17 décembre.

Nous approchons sans nul doute d'un engagement. Tous les avant-postes ont reçu l'ordre de redoubler de surveillance et de concentrer toutes leurs oreilles sur les bruits qui parviendraient jusqu'à eux; les Prussiens exécutent sur les hauteurs de Chatou, de Carrières et de Bezons un grand mouvement de troupes et de matériel.

La nuit dernière, les francs tireurs de Paris, déployés en éclaireurs sur les bords de la Seine, ont constaté l'existence de signaux incessants sur toute cette ligne. Ils ont entendu aussi des bruits considérables de charriots d'artillerie. Evidemment l'ennemi opère un mouvement de concentration dont Saint-Germain paraît être l'un des foyers.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Annonce Judiciaire.

Etude de M^e FIEUZAL, avoué-licencié près le tribunal de première instance de Cahors.

**PURGE
D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant acte passé devant M^e Alexandre Fournié, notaire à Cahors, le cinq août mil huit cent soixante-six, en forme enregistrée,

Le sieur Antoine Bonhomme, propriétaire à Cours, y domicilié, fit vente en faveur du sieur François Combes, propriétaire et domicilié au même lieu, d'un entier article comprenant terre et vigne, sis au lieu de Clouparel, commune de Cours, confronté et limité audit acte de vente.

Cette vente fut faite pour le prix et somme de deux mille francs, payable comme il est stipulé audit contrat.

Une copie collationnée de cet acte de vente, après avoir été enregistrée, fut déposée au greffe du tribunal civil de Cahors par M^e J. Fieuzal, le huit août mil huit cent soixante-dix, ainsi que le constate l'acte de dépôt dressé ce même jour par M. Roques, greffier dudit tribunal.

Copie de cet acte de dépôt a été notifié à M. le Procureur de la République près le même tribunal et à dame Jeanne Blanc, épouse du sieur Antoine Bonhomme, propriétaires à Cours.

Suivant exploit du ministère de Neulat, huissier à Cahors, en date du six octobre mil huit cent soixante-dix, enregistré afin qu'ils eussent

à prendre dans le délai imparti par la loi telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenables.

Et comme tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, ne sont pas connus, la présente inscription est faite pour purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue, et ce conformément à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le dix-neuf décembre mil huit cent soixante-dix.

L'atoué poursuivant,
FIEUZAL.

Etude de M^e Pierre POUZERGUES, avoué à Cahors.

**EXTRAIT DE DEMANDE
en Séparation de Biens.**

Par jugement contradictoire du tribunal de 1^{re} instance de Cahors, en date du treize décembre courant en due forme enregistrée,

La dame Mélanie Bouynié, sans profession, épouse de Jacques Fannil, menuisier, tous deux domiciliés à Crayssac, ayant ladite dame, M^e Pouzergues, pour son avoué constitué.

A été séparée quant aux biens d'avec ledit Jacques Fannil, son mari.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le vingt-un décembre mil huit cent soixante-dix.

P. POUZERGUES, avoué.

M^{me} DELPÉRIER
COUTURIÈRE EN ROBES, A PARIS
MOMENTANÉMENT
A CAHORS
Rue Feydel,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.
Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

A VENDRE OU A LOUER
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.
Une grande Cave voutée fait partie de la Maison.
S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

PÂTE ET SIROP DE BERTHE A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
D^{pt} à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.